

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONTELMAR-AGGLOMERATION

O o O

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

Nom officiel : Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération

Adresse postale : Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin

Localité/Ville : MONTELMAR

Code postal : 26200

Point(s) de contact : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques – Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Président de Montélimar-Agglomération ou son représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse principale du pouvoir adjudicateur : www.montelimar-agglo.fr

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.montelimar-agglo.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II. 1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des quais de bus

II.1.2) Code CPV principal

71240000

II.1.3) Type de marché

Service

II.1.4) Description succincte :

La présente consultation concerne les prestations de maître d'œuvre pour l'aménagement des quais de bus.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

210 000,00 €

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Montélimar-Agglomération

II.2.4) Description des prestations :

La présente consultation concerne un accord-cadre mono-attributaire suivant les dispositions des articles R 2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique qui a pour objet d'établir les termes qui régiront les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais de bus et infrastructures V.R.D associées.

La mission de maîtrise d'œuvre objet de l'accord- cadre est classée dans le domaine fonctionnel « INFRASTRUCTURE ».

Les prestations seront réalisées sur le territoire de Montélimar-Agglomération et conformément au programme mis en annexe du cahier des charges. Elles peuvent porter sur les éléments de mission suivants :

- | | |
|--|-------------|
| • <i>Les études d'Avant Projets</i> | <i>AVP</i> |
| • <i>Les études de Projets</i> | <i>PRO</i> |
| • <i>Le visa des études d'exécution</i> | <i>VISA</i> |
| • <i>La Direction de l'Exécution des Travaux</i> | <i>DET</i> |
| • <i>L'Ordonnancement, le Pilotage et la Communication</i> | <i>OPC</i> |
| • <i>L'Assistance au Maître d'Ouvrage lors des Opérations de Réception</i> | <i>AOR</i> |

Ainsi que toutes les demandes d'autorisations réglementaires (Dossier loi sur l'eau, permis de construire, notice accessibilité et de sécurité...).

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité : Valeur technique : 60

Prix : 40

II.2.11) Information sur les options

Option : NON

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure :

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne (dans les cas énumérés ci-dessous).

- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive.

Explication : Marché d'un montant inférieur aux seuils européens.

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : NON

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P du 12 février 2020 sous le n°20-19275 et inséré sur le site de Montélimar Agglomération le 12 février 2020.

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N° S200062

INTITULÉ : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des quais de bus

Un marché/lot est attribué : OUI

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 16 février 2021

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 7

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 7

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Nom officiel : N.B INFRA

Adresse postale : 699 Chemin de Faverand

Localité/Ville : MAZAN

Code postal : 84380
Pays : France
Téléphone : 06.65.57.82.92.
Code NUTS : FRL06
Le titulaire est une PME : NON
Total des points obtenus pour cette offre : 90,06/100

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)

Valeur totale du marché/ du lot 210 000,00 € H.T.

V.2.5) Information sur la sous-traitance :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : OUI

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :
La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles .2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2131-12-2° du code de la commande publique (C.C.P).

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Pas de sous-traitance indiquée mais les attributaires ont toujours la possibilité de sous-traiter en cours de marché au titre de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975.

Informations sur le montant du marché :

Valeur totale du marché : Le montant indiqué correspond au montant maximum de l'accord-cadre.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,

- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135
Localité/Ville : Grenoble cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04.76.42.90.16.
Fax : 04.76.51.89.44.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 février 2021

Le Président,